DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 30 AVRIL 2015 – 20H30

Le 30 avril 2015, à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 22 avril 2015, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Étienne COOL, Maire d'ORBEC.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation compte rendu de la précédente réunion
- Remerciements
- Autorisation de contracter un emprunt
- Maitrise d'œuvre grandes orques
- Modification du tableau des ratios
- Nomination d'un adjoint
- Commissions communales et syndicats
- Fleurissement 2015 : bons d'achat
- Vente de la carriole
- Questions diverses.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u>: E. COOL, Maire; G. LAUTONNE, G. DELAFOSSE, F. RAMOS, Adjoints; B. BLOTTIERE, L. MIGNON, M. COGE, J-L POUILLE, F. VERGER, G. MORIN, L. DROUET, F. BIENVENU, C. MOREL, C. ADAM, S. FERREIRA.

<u>ABSENTS EXCUSES:</u> E. MACREZ donne pouvoir à E. COOL, G. HULIN donne pouvoir à F. RAMOS, S. FOSSET donne pouvoir à S. FERREIRA.
D. DU MERLE.

Secrétaire de séance : F. BIENVENU.

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Monsieur le Maire souhaite que les membres du conseil municipal aient une pensée pour Monsieur Germain HULIN qui a été hospitalisé le 29 avril pour un problème de santé sérieux.

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

Madame Liliane DROUET s'interroge sur le montant de subvention de 120€ alloué à la FNATH par le conseil municipal alors que la commission associations Orbec – La Vespière proposait 150€. Monsieur le Maire informe que ce montant sera vérifié très rapidement.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

REMERCIEMENTS

Monsieur Martial KULHANECK, Président de l'ACL ECHECS ORBEC - LA VESPIERE :

Remercie pour la mise à disposition gracieuse du centre culturel pour le tournoi du 8 mai prochain qui attire chaque année près de 150 joueurs d'échecs.

15/22 - AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un emprunt a été inscrit en recettes d'investissement du budget primitif 2015, voté le 1^{er} avril dernier.

Cet emprunt permettrait de financer les travaux de voirie prévus en 2015, à savoir la création de la rue de la source et l'aménagement de ralentisseurs.

Monsieur le Maire expose que parmi les 5 établissements bancaires sollicités, trois n'ont pas répondu ou ne financent pas, donc deux réponses sont à étudier.

Madame Camille MOREL regrette que le produit de la vente du terrain au Département du Calvados pour la reconstruction de l'EPMS n'ait pas été mis de côté pour financer la création de la voirie.

Monsieur COOL lui répond qu'il s'agit d'une décision du conseil municipal et qu'il n'y a pas lieu de revenir dessus. Cet argent a permis de financer la rue Léon Mézières et maintenant nous empruntons pour la rue de la source.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du conseil municipal de contracter un emprunt d'un montant arrondi à 138 000 € auprès de l'établissement bancaire le mieux disant et de signer tous documents afférents. Emprunt pour une durée de 15 ans, taux fixe, échéances constantes, périodicité annuelle avec une première annuité qui sera inscrite au budget primitif 2016.

Accepté avec 15 POUR et 3 CONTRE.

15/23 - MAITRISE D'ŒUVRE GRANDES ORGUES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux de restauration (petit relevage) des grandes orgues de l'église Notre-Dame ainsi que la maitrise d'œuvre de ces travaux ont été inscrits au budget primitif 2015.

Aussi, afin de pouvoir réaliser ces travaux, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de missionner le seul maître d'œuvre ayant répondu à la consultation et habilité par la DRAC, et de signer tous documents afférents dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2015.

Accepté à l'unanimité.

15/24 – MODIFICATION DU TABLEAU DU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite à des avancements de grade ou d'échelon de plusieurs agents, il convient de modifier le tableau du régime indemnitaire du 5 février 2015 comme suit :

Indemnité d'Administration et de Technicité :

Filière	Grade	Effectif bénéficiaires potentiels	Montant annuel de référence
Administrative	Adjoint Administratif 1ère classe	2	464,29
Administrative	Rédacteur	1	588,70
Animation	Adjoint Animation 2ème classe	1	449,29
Police Municipale	Gardien de Police Municipale	1	464,29
	Adjoint Technique 2ème classe	6	449,29
Technique	Adjoint Technique 1ère classe	3	464,29
recimique	Adjoint Technique Principal 1ère cl	1	476,10
	Agent de maîtrise	1	469,67

Les montants moyens retenus par l'assemblée sont indexés sur la valeur du point de la fonction publique. Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

IEMP:

Filière	Grade	Effectif bénéficiaires potentiels	Montant annuel de référence
Administrative	Rédacteur	1	1492,00
	Rédacteur Principal 2ème classe	1	1492,00

Les montants moyens retenus par l'assemblée sont indexés sur la valeur du point de la fonction publique. Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 3.

IFTS:

Filière	Grade	Effectif bénéficiaires potentiels	Montant annuel de référence
Administrative	Rédacteur	2	857,82

Les montants moyens retenus par l'assemblée sont indexés sur la valeur du point de la fonction publique. Le montant moyen annuel peut-être affecté d'un coefficient multiplicateur compris entre 0 et 8.

Indemnité Spécifique de Service :

Filière	Grade	Effectif bénéficiaires potentiels	Montant annuel de référence
Technique	Technicien	1	3619

Les montants moyens retenus par l'assemblée sont indexés sur la valeur du point de la fonction publique. Le montant moyen annuel et majoré d'un coefficient de grade et d'un coefficient géographique et peut être affecté d'un coefficient de modulation.

Accepté à l'unanimité.

15/25 – ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Gilles LAUTONNE, qui informe donner sa démission du poste d'adjoint au maire qu'il occupe, pour des raisons personnelles et familiales. Il précise également qu'il reste conseiller municipal. Monsieur le Maire propose de maintenir le nombre de postes d'adjoints à 5.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à l'élection d'un adjoint aux travaux et propose que l'adjoint nouvellement élu prenne le même rang que l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Guy MORIN qui accepte de se porter candidat. Monsieur le Maire questionne sur d'éventuelles autres candidatures.

Aucune autre candidature n'est déclarée. Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du deuxième adjoint au maire.

Nombre de votants: 18 Suffrages exprimés: 18 Pour: 18 Contre: 0

Monsieur Guy MORIN est élu deuxième adjoint au maire à l'unanimité.

15/26 – COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Gilles LAUTONNE souhaite également se retirer de certaines commissions ou certains syndicats et propose d'en revoir la composition.

Commission des Affaires Culturelles :

Monsieur Gilles LAUTONNE souhaite se retirer de cette commission. Monsieur le Maire interroge sur d'éventuelles candidatures. Madame Liliane DROUET se porte candidate.

Madame Liliane DROUET est élue, à l'unanimité.

Commission du Personnel:

Monsieur le Maire souhaiterait que Monsieur Guy MORIN, nouvellement élu adjoint aux travaux, intègre cette commission et propose de porter à 6 le nombre de membres de cette commission.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, fixent à 6 le nombre de membres de la commission du personnel.

Monsieur Guy MORIN se porte candidat. Elu à l'unanimité.

SDEC Energie:

Monsieur le Maire informe que Monsieur Gilles LAUTONNE ne souhaite plus être délégué au SDEC. Monsieur le Maire propose qu'il soit remplacé par l'adjoint aux travaux.

Monsieur Guy MORIN se porte candidat.

Monsieur Guy MORIN est élu, à l'unanimité, délégué au SDEC Energie.

EPMS Marie Du Merle:

Monsieur le Maire informe que Monsieur Gilles LAUTONNE souhaite quitter le Conseil d'Administration de l'EPMS et propose la candidature de Monsieur Gérard DELAFOSSE.

Monsieur Gérard DELAFOSSE se porte candidat et est élu à l'unanimité.

Commission des Finances:

Monsieur le Maire souhaiterait que Monsieur Guy MORIN, nouvellement élu adjoint aux travaux, intègre cette commission et propose de porter à 8 le nombre de membres de cette commission.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, fixent à 8 le nombre de membres de la commission des finances.

Monsieur Guy MORIN se porte candidat. Elu à l'unanimité.

CCAS:

Monsieur le Maire informe que Monsieur Gilles LAUTONNE ne souhaite plus faire partie du CCAS. Madame Coraline ADAM se porte candidate et est élue à l'unanimité.

15/27 - FLEURISSEMENT 2015 : BONS D'ACHAT

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que chaque année, pour encourager les Orbecquois à fleurir leurs jardins, murs ou balcons, des bons d'achat à faire valoir chez les commerçants d'Orbec (Dan Fleurs ou Point Vert) d'une valeur de 8€ sont proposés.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette année encore la distribution de bons d'achat et de maintenir leur valeur à 8€.

Monsieur Guy MORIN demande si la valeur de ces bons d'achat pourrait être portée à 10€.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de renouveler cette année l'édition de bons d'achat d'une valeur de 10€.

15/28 – VENTE DE LA CARRIOLE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une offre de 150€ a été faite pour l'achat d'une vieille carriole appartenant à la ville. Cette carriole était stockée depuis de nombreuses années dans un garage qui est maintenant proposé à la location. Monsieur le Maire précise que cette carriole ne figure dans aucun inventaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter cette offre de 150€ et sollicite l'autorisation de réaliser la vente.

Accepté à l'unanimité.

15/29 – GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE BATIMENTS COORDONNE PAR LE SDEC ENERGIE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, qu'à compter du 1er janvier 2016, les établissements publics auront l'obligation de mettre en concurrence leur fournisseur d'électricité pour les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kva (tarif jaune).

Monsieur le Maire informe que le SDEC Energie coordonne la mise en place d'un groupement de commande normand pour la fourniture d'électricité des bâtiments publics qui regroupe déjà 340 établissements publics. Le SDEC nous propose d'adhérer à ce groupement de commande.

Monsieur le Maire sollicite auprès des membres du conseil municipal, l'autorisation de signer l'acte constitutif et l'ensemble des documents nécessaires à l'adhésion de la Ville d'Orbec à ce groupement de commande.

Accepté à l'unanimité.

15/30 - ENTREES GRATUITES POUR LE MUSEE MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Martial KULHANECK, Président de l'ACL ECHECS ORBEC – LA VESPIERE, sollicitant l'octroi de 9 entrées gratuites pour la visite du Musée Municipal Le Vieux Manoir.

Ces entrées seraient remises pour récompenser les meilleures performances de chaque ronde lors du tournoi du 8 mai prochain.

Monsieur le Maire propose d'offrir 10 entrées gratuites à l'ACL ECHECS Orbec – La Vespière. **Accepté à l'unanimité.**

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à participer à la commémoration FNATH et à la visite aux résidants de l'EPMS le 1^{er} mai ainsi qu'aux manifestations du 8 mai à Orbec et La Vespière.
- C. MOREL : les collectivités territoriales ne seront plus autorisées à utiliser les produits phytosanitaires en 2017. Monsieur le Maire confirme et expose que les services d'espaces verts essaieront de faire la transition petit à petit.
- C. ADAM fait part d'une demande d'installation de feux tricolores pour améliorer la sécurité au niveau des écoles publiques. L. MIGNON poursuit en indiquant que la haie gêne la visibilité des véhicules sortant du parking du gymnase.
- L. MIGNON fait part de l'état de la chaussée rue grande au niveau du pressoir. Monsieur COOL répond que pour l'instant, les trous sont rebouchés au coup par coup. Sera fait prochainement.
- B. BLOTTIERE indique qu'il y a également des trous dans la venelle des 3 croissants ainsi qu'une plaque en fonte qu'il faudrait vérifier.
- F. BIENVENU ajoute qu'il faudrait également vérifier la plaque en fonte rue des Augustines. G. LAUTONNE informe qu'il a signalé le problème à la SAUR.
- L. MIGNON souhaiterait qu'un article dans le prochain bulletin municipal précise que les personnes empruntant la route de Livarot pour se rendre à la déchetterie couvrent leur remorque afin de limiter l'envol de plastiques ou autres déchets.

- C. MOREL informe que les habitants de l'avenue du bois n'ont pas reçu le bulletin municipal. G. DELAFOSSE souligne le manque de volontaires parmi les membres du conseil municipal et expose qu'il conviendrait de revoir l'organisation de la distribution.
- J-L. POUILLE demande ce qu'il en est de la création de la newsletter. G. DELAFOSSE explique qu'il n'y a pas de personnel pour s'en charger.
- M. COGE questionne Monsieur le Maire sur les suites données à la pétition relative à l'emplacement de Madame PATRON. Monsieur COOL informe que Madame PATRON souhaite rester devant la chapelle Saint Rémy mais rappelle que ce changement d'emplacement est dû à l'installation temporaire du mobil-banque devant l'ancienne agence de la Société Générale. Madame PATRON ne souhaite pas reprendre son emplacement initial justifiant d'une différence importante de son chiffre d'affaires ainsi que des nuisances olfactives causées par le container d'ordures ménagères.

Monsieur COOL informe qu'il est envisagé qu'elle s'installe devant le CIC.

Séance levée à 22h.